



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCON

CANTON de
BESANÇON – EST

**2024-44 Modification du
temps de travail d'un poste
contractuel**

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2024

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a
été publiée le 7 octobre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le
26 septembre 2024 et que le nombre des
membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants du
Code Général des Collectivités
Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le trente

le Conseil Municipal de la commune de THISE s'est réuni au lieu habituel de ses
séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT
pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FREZE, Mme GUILMAILLE M. KIEFFER, M.
LABBACI, Mme MARCHE, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme
RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. LABBACI), Mme Paillet (pouvoir
à Mme RODRIGUEZ), M. FALLOT (pouvoir à M. FREZE), M. HEQUETTE (pouvoir à M.
ALLAIN), Mme GAUTHIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur ALLAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'un 3^{ème} poste d'ATSEM est mis à disposition à l'école
maternelle, sur un statut contractuel, pour une durée de 17h30 hebdomadaire. Ce temps de travail
correspond à une présence couvrant toutes les matinées sur le temps scolaire.

Il indique que l'agent qui occupe ce poste est régulièrement sollicité pour effectuer des remplacements
à l'école ou au périscolaire.

Il propose en conséquence d'ajuster le temps de travail de ce poste en fonction de la réalité de terrain.
Le centre de gestion a été sollicité et a validé cette augmentation de travail à hauteur de 19.50/35^{ème}.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Thise, le 30 septembre 2024 Le
Maire, Pascal DERIOT